

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques
04 13 31 38 35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME MARIE-PIERRE CALLET**

OBJET : Convention auprès de l'UGAP contractualisant l'achat de licences Adobe pour une durée de 3 ans.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au contrôle de gestion et aux systèmes d'information et des services numériques, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône utilisent des solutions logicielles de l'éditeur Adobe depuis de nombreuses années.

Ces logiciels sont largement déployés sur les postes de travail de la collectivité, notamment dans le cadre des projets de dématérialisation.

Afin de bénéficier des remises dont bénéficie l'UGAP, le Département souhaite contractualiser l'acquisition de ces licences Adobe avec cette plateforme d'achat.

La précédente convention signée en 2016 arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une durée de trois ans. La convention prévoit l'acquisition de licences et leurs mises à jour via un contrat avec Adobe de type ETLA (Enterprise Term Licence Agreement). Ce contrat permet de gérer la variabilité de la demande et des volumes, d'ajuster les déploiements au plus près des besoins et offrir des nouveaux services optimisant l'exploitation des licences utilisateurs.

L'affectation concernant cette dépense a déjà été votée dans le rapport n°17 du 18/10/2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL